

l'auditeur général, cette liste de matinées, manteaux et costumes pour dames. Il y a dans ce rapport un compte qui s'élève à \$744.50 et qui correspond exactement à la somme mentionnée par l'honorable député dans son discours. Ce compte se lit comme suit:

De L. C. De Tonnancour, Montréal, 28 casquettes, six blouses à \$13.

Non pas "blouses pour dames", mais blouses purement et simplement.

Un pardessus à \$25.

Non pas un manteau, comme l'honorable député a dit.

Costumes...

Non pas costumes pour dames, mais costumes.

Huit à \$30; pardessus, trois à \$32, neuf à \$25; pantalons et gilets en tricot, cinq à \$10.50.

La Chambre voit qu'il n'est pas question du tout dans ce compte de costumes ou blouses de dames. Je n'ai pas devant moi le rapport de l'auditeur général. Je suppose que mon honorable ami présentera pour moi mes excuses aux employés de mon département pour les avoir reprimandés dès le lendemain des remarques de l'honorable député pour avoir acheté des blouses de dames. Naturellement lorsque j'ai vu l'honorable député lire dans le Livre bleu, j'ai cru qu'il lisait correctement. J'ai accepté sa parole, et j'ai reprimandé les employés de mon département. Mais ceux-ci m'ont immédiatement répondu qu'il y avait erreur absolue. On n'avait acheté ni costumes, ni blouses ni quoi que ce soit pour dames. Tout cela sortait de l'imagination fertile de mon honorable ami. Afin de compléter la preuve, je déposerai devant la Chambre les comptes mêmes. Ils sont en français et j'en donnerai lecture dans cette langue.

M. J. D. REID: Lisez-les en anglais aussi.

L'hon. M. BRODEUR: Voici le compte:

Montréal, 12 août 1907.

De L. C. de Tonnancour.

1907.		
Août	12-9 pardessus à \$25.. . . .	\$225 00
"	12-8 costumes à \$30.. . . .	240 00
"	12-5 pants and sweaters à \$10.50.	52 50
"	casquettes.. . . .	24 50
"	12-1 pardessus.. . . .	32 00
"	12-1 pardessus.. . . .	32 00
"	12-1 pardessus.. . . .	32 00
"	12-1 manteau.. . . .	25 00
"	12-1 coiffure.. . . .	3 50
"	12-6 blouses.. . . .	78 00
	Total.. . . .	\$744 50

On voit qu'il n'est pas question du tout dans ce compte de costumes, de blouses ou de robes pour dames. La traduction qui a été faite par l'auditeur général, n'est peut-être pas absolument correcte, mais je ne dirai pas qu'elle est inexacte. Dans tous

M. L. P. BRODEUR.

les cas je proteste contre la conduite de mon honorable ami qui a jugé à propos de m'accuser devant cette Chambre d'avoir acheté des vêtements de dames, lorsque dans le livre même qu'il lisait ces mots n'y étaient pas. J'espère que mon honorable ami saisira la première occasion possible pour retirer l'accusation qu'il a portée contre moi, et s'il agit ainsi, cela l'empêchera, de même que quelques-uns de ses amis, d'aller dans les assemblées publiques, dire que le ministre de la Marine et des Pêcheries a acheté des vêtements de femmes. Je puis dire, pour l'information de mon honorable ami que ces blouses, costumes, pardessus et manteaux, sont des vêtements de matelots, et que depuis nombre d'années le département a coutume de les acheter tous les ans. J'espère que mon honorable ami voudra bien retirer ce qu'il a dit.

M. GEORGE TAYLOR: Monsieur l'Orateur, j'ai été quelque peu surpris ce matin lorsque j'ai reçu la lettre suivante:

Cabinet du ministre de la Marine et des Pêcheries,

Ottawa, 6 avril 1909.

Monsieur George Taylor,
Chambre des communes, Ottawa.

Cher monsieur Taylor,—Je vous avertis que je me propose de soulever aujourd'hui devant la Chambre une question de privilège, lorsque l'ordre du jour sera appelé, au sujet de l'accusation que vous avez portée contre moi dans votre discours l'autre jour, à l'effet que j'aurais mis la main dans le coffre public pour acheter des manteaux et des costumes de dames.

Croyez-moi,

Bien à vous,

(Signé): L. P. BRODEUR.

L'autre jour, au cours de mes observations, je me suis servi du langage que voici:

Je désire savoir du ministre combien de vase on a enlevée du chenal de navigation au moyen de ce crédit? Cette dépense est portée au compte du chenal de navigation. Ces comptes figurent au rapport de l'auditeur général, page O-163:

7 blouses pour dames à \$13.

(Exclamations).

M. GEORGE TAYLOR: Je m'étonne que le premier ministre puisse trouver matière à hilarité ici. Il est le dépositaire, le mandataire du peuple, et cependant il permet à un de ses collègues de plonger la main dans le coffre public et de faire pareil gaspillage.

Je n'ai pas reproché au ministre d'avoir dépensé les deniers publics pour son propre usage personnel ou pour les besoins du pays. Mes observations portaient sur les trois vêtements fournis aux marins à \$40 pièce.

(Exclamations).

M. L'ORATEUR: Silence, messieurs.

M. GEORGE TAYLOR: Si le ministre veut abrégé ce débat, qu'il fasse taire ses